

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, 17 janvier 2017

Interdiction de la circulation aux véhicules de transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes sur certains axes routiers jurassiens

Des chutes de neige et des vents importants (formation de congères) entraînent actuellement des difficultés de circulation sur le département du Jura.

Le préfet du Jura a pris un arrêté le 17 janvier 2017 **interdisant la circulation aux véhicules de transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes, à compter du mardi 17 janvier jusqu'au mercredi 18 janvier 2017 à 6h00**, sur les axes routiers suivants (dans les deux sens de circulation) :

- la RN 5 de la RD 905 à Poligny jusqu'à la RD 1005 à La Cure et de la RD 1005 et la limite du département de l'Ain ;
- la RD 471 depuis l'intersection avec la RN 5 à Champagnole jusqu'à la limite du département du Doubs (direction Pontarlier).

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2017 est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura : www.jura.gouv.fr.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39